



	Poulet Label de Gascogne N° homologation 07.00
Dénomination	Poulets fermiers élevés en plein air
Surface bâtiment	Bâtiment de 400m² maximum
Sur un même site	Tous les bâtiments de l'exploitation sont Labels Rouge
Densité intérieure	11 poulets / m²
Parcours	Environ 1 ha au minimum Recouvert de végétation pour un parcours ombragé
Sortie du bâtiment	Dés que leur plume les protège du froid (à l'âge de 6 semaines)
Durée entre deux lots	On laisse le temps à l'éleveur de bien nettoyer (14 jours minimum)
Jour d'abattage	81 jours minimum
Souche	Rustique à croissance lente
Alimentation	100% végétales, minérales et vitamines 80 % de céréales minimum, puis 20% de soya et autres végétaux (pois, colza, tournesol)
Organisme certificateur	AGROCERT
Groupement qualité	SEQUOIA